

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 16/040/2007 – ÉFAI

16 novembre 2007

AU 311/07

Craintes de torture ou de mauvais traitements / Préoccupations pour la santé

MYANMAR

**U Gambira (h), 27 ans, moine bouddhiste  
son frère Aung Kyaw Kyaw, membre de la National League for Democracy (NLD,  
Ligue nationale pour la démocratie), district de Pauk, Division de Magway  
ainsi que son père, Min Lwin  
et Su Su Nway (f), 36 ans, membre de la NLD et militante des droits des travailleurs**

---

Selon des informations récentes, le moine bouddhiste U Gambira a été arrêté le 4 novembre, et son frère Aung Kyaw Kyaw ainsi que son père, Min Lwin, en octobre. On ignore aujourd'hui ce qu'ils sont devenus. Su Su Nway, militante connue des droits des travailleurs, a elle aussi été appréhendée un peu plus d'une semaine plus tard, le 13 novembre. Elle est détenue à la prison d'Insein, à Yangon (ex-Rangoon).

U Gambira était l'un des leaders du mouvement de protestation déclenché en août par une forte augmentation des prix des carburants. Il était à la tête de l'Alliance panbirmane des bonzes, créée pour soutenir les grandes manifestations. Cet homme se réfugiait dans la clandestinité depuis la violente répression du mouvement de protestation, entre le 26 et le 29 septembre, et il était connu qu'il figurait sur une liste de personnes recherchées par les autorités. Alors qu'il se cachait, il avait accordé des entretiens à des médias étrangers. On pense qu'il a été inculpé de trahison en raison de son rôle de meneur dans les manifestations, et qu'il encourt à ce titre la réclusion à perpétuité ou la peine de mort. Des membres de la famille de U Gambira (son frère Aung Kyaw Kyaw, interpellé en octobre, et son père Min Lwin) ont également été arrêtés et retenus en « otages », afin de le forcer à sortir de la clandestinité. Aung Kyaw Kyaw et Min Lwin restent privés de liberté à ce jour.

Su Su Nway, membre du mouvement de la jeunesse du principal parti d'opposition, la National League for Democracy (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), a été appréhendée le 13 novembre, au cours de la visite du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme, qui était venu au Myanmar pour enquêter sur la récente répression. Su Su Nway aurait été arrêtée à Yangon après avoir tenté d'afficher des tracts près de l'hôtel où séjournait le rapporteur spécial. Au moins une autre personne a été interpellée en même temps qu'elle. Su Su Nway avait pris part aux manifestations du mois d'août ; elle vivait cachée depuis l'arrestation des organisateurs présumés du mouvement de protestation, autour du 21/22 août.

Cette femme avait déjà été emprisonnée après avoir intenté et remporté une action en justice contre les autorités d'un village au sujet de cas de travail forcé. Les responsables incriminés ont été condamnés à des peines d'emprisonnement, à la suite de quoi Su Su Nway a été inculpée d'intimidation, une infraction pénale, et condamnée, en octobre 2005, à dix-huit mois de prison. Elle a été libérée en juin 2006.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les manifestations pacifiques, déclenchées par la hausse importante des prix du carburant, ont commencé au mois d'août. Elles se sont rapidement multipliées, rassemblant de plus en plus de participants. Des moines bouddhistes ont pris la tête du mouvement, réclamant une réduction du cours des produits de base, la libération des prisonniers politiques et le lancement d'un processus de réconciliation nationale, afin qu'il soit mis fin aux profondes divisions politiques. Dans la soirée du 25 septembre, les autorités ont adopté des mesures de répression contre les manifestants : descentes dans des monastères, arrestations de moines et d'autres personnes et instauration d'un couvre-feu, autant de dispositions qui ont poussé certains militants à se réfugier dans la clandestinité.

On estime à plusieurs milliers le nombre de personnes arrêtées et, d'après Amnesty International, environ 700 restent privées de liberté à ce jour, contrairement aux affirmations des autorités birmanes, selon

lesquelles 91 personnes seulement, qui doivent faire l'objet de poursuites, sont toujours détenues. Au moins 17 personnes ont été condamnées, à la suite des manifestations, à des peines allant jusqu'à neuf ans et demi d'emprisonnement, à l'issue de procédures qui ont manifestement été menées à huis clos et entachées de graves irrégularités.

Si le nombre d'arrestations a diminué depuis le 29 septembre, les agents chargés de la sécurité de l'État n'ont pas cessé leurs recherches en vue d'appréhender des personnes soupçonnées de participation aux manifestations anti-gouvernementales ; ils continuent de mettre en détention des personnes qu'ils arrêtent principalement lors de descentes de police à leur domicile, la nuit. Les autorités ont également recours à la détention arbitraire et illégale de membres de la famille d'opposants passés dans la clandestinité, de leurs amis proches ou de personnes sympathisant avec leurs idées. Il s'agit là de véritables « prises d'otages » – visant à exercer une pression implicite ou explicite sur les opposants présumés pour les amener à sortir de la clandestinité en échange de la libération des otages ou afin d'obtenir qu'il ne leur soit fait aucun mal. Ces actes sont perpétrés en violation de règles fondamentales du droit international.

Les violations des droits humains au Myanmar sont généralisées et systématiques. Parmi celles-ci, on peut citer le recrutement d'enfants soldats et le travail forcé, ainsi que les lois rendant passible de poursuites pénales le fait d'exprimer pacifiquement une opinion politique divergente. La plupart des dirigeants de l'opposition se trouvent en prison ou en détention administrative ; en tout, plus de 1 150 prisonniers politiques sont détenus dans des conditions qui ne cessent de se détériorer. Par ailleurs, des personnes sont fréquemment arrêtées sans mandat et détenues au secret. La torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants sont des pratiques courantes, notamment lors des interrogatoires et pendant la période précédant les procès. Les actions en justice contre des détenus politiques ne répondent pas aux normes internationales d'équité des procès : les accusés se voient souvent refuser toute assistance juridique et les procureurs s'appuient sur des « aveux » arrachés sous la torture.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition U Gambira, son frère Aung Kyaw Kyaw et son père, Min Lwin, ainsi que Su Su Nway ;
- demandez-leur de faire au plus vite le nécessaire pour que ces personnes bénéficient des soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin et reçoivent la visite d'avocats et de membres de leurs familles, en attendant leur libération ;
- appelez les autorités à traiter ces quatre personnes et tous les autres détenus avec humanité et, en particulier, à ne pas les soumettre à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les de cesser d'arrêter systématiquement et arbitrairement des sympathisants présumés ou des membres de la famille de manifestants afin d'en faire des « otages », une pratique qui est contraire au droit international ;
- demandez la libération de tous ceux qui ont été arrêtés, dans le cadre de la répression, pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression ou de réunion, ainsi que tous les prisonniers politiques détenus depuis une période antérieure à ces événements.

**APPELS À :**

**Président du State Peace and Development Council (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) :**

Senior General Than Shwe  
Chairman

State Peace and Development Council  
c/o Ministry of Defence, Naypyitaw, Myanmar

**Formule d'appel : Dear General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)**

**Ministre des Affaires étrangères :**

Nyan Win  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Naypyitaw, Myanmar

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 28 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.